

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 7 (1913)

Artikel: Catalogue des Prieurs et Recteurs des chartreuses de La Valsainte et de La Part-Dieu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-120278>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Catalogue des Prieurs et Recteurs des chartreuses de La Valsainte et de La Part-Dieu.

Mementote præpositorum vestrorum.

(HEBR.. XIII. 7.)

INTRODUCTION

Il y a eu sept chartreuses en Suisse, et deux essais de fondation qui n'ont pas duré plus de vingt ans, le Val-de-Paix, vers 1327, à Chandossel dans le canton de Fribourg, et Saint-Martin de Géronde, en 1330, près de Sierre dans le Valais.

La liste des prieurs d'Oujon, la plus ancienne chartreuse suisse, a été publiée avec toutes les preuves à l'appui et d'autres documents inédits de ce monastère dans le sixième tome de la seconde série des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, Lausanne, 1907 (tirage à part, 1906)

On trouve le *Catalogue des Prieurs et Recteurs de La Lance*, le plus complet, à l'année 1908 de la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, p. 240.

M. l'abbé Nicklès s'est occupé en détail des prieurs de deux chartreuses dans ses remarquables ouvrages intitulés *Thorberg ou l'ancienne chartreuse de Berne*, Fribourg, 1894, et *La chartreuse du Val-Sainte-Marguerite*, à Bâle, Porrentruy, 1903.

De la chartreuse Saint-Laurent d'Ittingen, l'abbé Kuhn a donné la nomenclature des moines qui l'ont gouvernée, telle qu'elle existait dans un manuscrit du couvent, à la page 235 du tome II de sa *Thurgovia sacra*, Frauenfeld, 1879. Elle n'est pas entièrement exacte. Une révision en serait nécessaire.

L' *Helvetia sacra* de Frédéric de Mülinen, Berne, t. I, 1858, p. 233

et 239, renferme une liste des prieurs de La Valsainte et de La Part-Dieu encore incomplète quant à leur nombre, parfois erronée surtout quant aux dates, et sans l'indication des sources.

Il convient de traiter ces deux maisons comme les autres. On n'y a pas songé qu'aujourd'hui

Dès le XVII^{me} siècle, l'annaliste de son Ordre, Dom Charles Le Couteulx, et vingt ans avant lui, son maître en histoire cartusienne Dom Léon Le Vasseur, avaient recueilli à ce sujet tout ce qu'ils avaient rencontré. Leur travail commun, qui est de même nature pour toutes les chartreuses, et continué par différentes mains jusqu'aux environs de la Révolution, a déjà été expliqué en tête soit des *Documents inédits sur Notre-Dame d'Oujon*, soit du *Catalogue des Prieurs et Recteurs de La Lance*, ainsi que différents termes ou usages particuliers aux chartreux.

Au XVIII^{me} siècle, Dom Amédée Nas, prieur de La Part-Dieu de 1738 à 1745 et de La Valsainte de 1745 à 1765, dressa les deux catalogues de ses prédécesseurs d'après les titres de ces monastères. Ils sont aux archives de La Valsainte. Celui de La Part-Dieu, continué jusqu'à son dernier successeur, est un cahier de quelques feuillets où il n'y a que des noms et des millésimes jusqu'à 1700, puis à partir de là une petite notice sur certains prieurs, le tout sans références. Le second catalogue est un manuscrit in-folio de iv-263 pages. Son auteur nous apprend comment il a été déterminé à l'entreprendre :

« L'incendie de la Chartreuse de la Valsainte, qui arriva la nuit du quatre au cinq Decembre de l'année Mil sept cent trente deux, ayant consumée plusieurs Titres, qui se trouvoient pour lors dans la Chambre du tres V^{ble} Pere Dom Etienne Mercier Prieur ded^e. Chartreuse, lequel etoit absent avec son Procureur Jean Baptiste David, qui apostasia de la Part-Dieu, y etant aussi Procureur, le 16 may 1734 : Le Catalogue des noms des Prieurs de dite maison se trouva du nombre des Papiers qui furent incendiez, c'est ce que j'ay appris du V^{ble} Pere Dom Mercier mon Predecesseur ; Car quoyque j'eusse été Procureur dans cette maison avant l'incendie, je n'avois jamais vû le dit Catalogue, dans lequel, il y avoit un abregé de la bonne conduite des dits Prieurs, et de la manière qu'ils avoient administrez les Biens de cette maison, et ce qu'ils avoient faits de plus remarquable, qui merita d'etre transmis a leurs successeurs. Et c'etoit le dernier en charge qui se donnoit la peine d'ecrire dans ledit Catalogue, ce qu'il pouvoit apprendre qui merita d'y etre inseré, en faveur de son Predecesseur ou pour l'utilité de la maison.

« Et comme tel memoire ne pouvoit être que tres utile, et instructif, pour les superieurs modernes. J'ay cru devoir renouveler une coutume si loüable, en commençant par le nom du premier Prieur de cette maison, qui a eu l'avantage de recevoir au nom de l'Ordre le Titre primordial de la Fondation de la Valsainte ; mais je n'y pourrais inserer que leurs noms, selon le tems et l'année, que j'ay pû decouvrir, en lisant les Titres qui sont aux Archives, lesquels j'ay tous lus avant que d'inscrire au revers l'Étiquette.

« Il y a cependant apparence que chaque Prieur, qui aura été préposé pour la Superiorité de cette maison n'aura pas eu occasion de faire passer des Titres qui soient restez aux Archives pour faire vivre leurs noms, Ainsy leurs noms m'étant inconnus, ils seront par consequent obmis dans le present Catalogue, que je me propose de dresser.

« Et comme je n'ay connu, depuis quarante deux ans que je suis dans l'Ordre, que les trois derniers Prieurs qui m'ont precedez dans cet office, je ne pourrais que me taire sur la memoire des autres, ou tout au plus rapporter le peu que je trouverais de leurs faits dans les anciens Titres. »

Nonobstant cette dernière réflexion, ce catalogue ne dit pas un mot des trois prédécesseurs immédiats de son auteur et il n'a pas été continué après lui.

Au XIX^{me} siècle, Dom Zoël Giraudier, vicaire de La Valsainte pendant quatorze ans, de 1880 à 1894, a transcrit et fait transcrire les anciens documents, conservés aux archives d'État à Fribourg, de La Valsainte supprimée en 1778 et de La Part-Dieu supprimée en 1848, afin d'en déposer la copie à La Valsainte restaurée en 1863. A cette occasion il a revu et complété le travail de Dom Nas sur ce monastère.

Et depuis la fin du XIX^{me} siècle, Dom Palémon Bastin a fait le même travail de contrôle pour La Part-Dieu sur la copie des documents de cette maison. Il a repris aussi les recherches, bien plus générales sur toute l'histoire cartusienne, commencées par Dom Léon Le Vasseur et Dom Charles Le Couteulx ; elles nous fourniront quelques renseignements jusqu'ici inconnus.

L'étude de ces quatre travaux, leur confrontation, leur fusion, un dernier contrôle de certains documents sur les copies conservées à La Valsainte, ont produit les présentes listes.

Elles ne sont pas, comme celle fort étendue de Dom Amédée Nas sur La Valsainte, une sorte d'aperçu sur l'administration temporelle des prieurs ni l'analyse des actes qui les citent. Ce ne sont que des

énumérations critiques, renfermant les preuves et les dates du gouvernement de chaque personnage et son *curriculum vitae* lorsqu'il est connu.

Comme preuves des priorats depuis le XVIII^{me} siècle, les documents des maisons font presque défaut. On en retrouverait à Fribourg, des lettres par exemple, de même qu'on aurait pu découvrir et citer quelques documents de plus sur des priorats des XVI^{me} et XVII^{me} siècles, mais la peine dépensée à cet effet n'aurait amené aucun résultat important. Les preuves apportées atteignent amplement le but visé, et les actes des Chapitres généraux de l'Ordre sont une source suffisamment authentique sur les derniers prieurs, assez connus d'ailleurs, pour qu'elle n'ait pas besoin d'être corroborée par d'autres.

Dom Amédée Nas donne en partie la raison de la pénurie des documents pour cette période : « Du tems de la Prefecture des quatre ou cinq des derniers supérieurs de cette maison, écrit-il p. 260, les officiers » c'est-à-dire ceux qui remplissent un office, une fonction, prieur, vicaire, procureur, sacristain, etc. « jouissoient d'une grande tranquillité, et d'un repos entier ; puisque tout le Bien de la maison, étoit entre les mains des fermiers, et presque toutes nos Censes directes entre les mains des Receveurs, de même que le soin d'exiger les Lods, a des conditions tres avantageuses pour les dits Receveurs. » La mode des chartes, en pleine vogue au Moyen-Age, était tombée en désuétude.

Malgré toutes les recherches, ce catalogue n'est point tout à fait complet ni définitif. Pour les XIV^{me} et XV^{me} siècles, il reste encore des lacunes à combler au moins dans les dates et des cas douteux devant lesquels la circonspection s'impose de crainte de fausser l'histoire et de tromper le lecteur.

Mais l'étude comparée des travaux de Le Vasseur-Le Couteulx, de Dom Amédée Nas et de Dom Giraudier, sur La Valsainte, soulève une question qu'il est indispensable d'exposer tant pour la distinction et par suite la désignation des différentes sources que pour la discussion de quelques-uns de leurs textes dans le cours de la nomenclature.

Voici cette question : Le catalogue des prieurs dont parle Dom Nas est-il perdu ? Quant au manuscrit de La Valsainte qui le contenait, il n'y a pas de doute. Mais le double n'en existe-t-il pas ?

Dom Le Couteulx et mieux encore Dom Le Vasseur vivaient et recueillaient des documents bien avant l'incendie de 1732. Il est indubitable qu'ils ont obtenu des renseignements de La Valsainte. Leur propre catalogue, à l'article d'Anselme Uldry, prieur de 1529 à 1535, porte

ces mots : « *In Catalogo priorum Vallissanctæ nominatur Ozimus Uldric, Ancermetus.* » Qu'est-ce à dire si ce n'est qu'ils ont eu entre les mains un catalogue existant à leur époque, et pourquoi ne serait-ce pas le catalogue visé par Dom Nas ?

Celui-ci, pendant la tenue du Chapitre général de 1755, copia une liste des prieurs de La Valsainte qu'il trouva à la Grande-Chartreuse et qu'il transcrivit ensuite dans son catalogue déjà terminé. Il le raconte à la page 11. La même, à peu de chose près, que celle de Le Vasseur-Le Couteulx, elle n'en diffère que par quelques textes en moins et quelques formes rédactionnelles, mais elle ne va que jusqu'en 1642, comme il le déclare expressément à la page 192.

Dom Giraudier a aussi transcrit une liste dont la première partie, jusqu'en 1642, est la reproduction de celle copiée par Dom Nas avec quelques-uns des textes cependant qui sont dans Le Couteulx, et la seconde partie est la reproduction fidèle du catalogue de ce dernier depuis 1642, moins un passage qui concerne un Frère dont nous dirons un mot. Existe-t-elle aussi de cette manière à la Grande-Chartreuse ? Nous ne le savons pas. En tout cas, il paraît évident par là et d'après d'autres indices que ni Dom Nas ni Dom Giraudier n'ont connu le manuscrit de Le Couteulx.

La liste que Dom Nas a transcrite à la Grande-Chartreuse, non plus que celle de Le Vasseur-Le Couteulx, n'est pas le catalogue pur et simple tel qu'il a été composé à La Valsainte, puisqu'elles renferment l'une et l'autre les mots, déjà rapportés, à l'article d'Anselme Uldry, et un second passage conçu en ces termes à l'article de Mamert Rochet, prieur de 1535 à 1545 : « ... *mihi attestante D. Hugone Buat... in rebus nostris versatissimo, ex cujus litteris hocce elogium excerpsi.* » Le correspondant de Dom Buat, comme cela ressort de bien d'autres faits, était précisément Dom Le Vasseur. C'est à lui qu'a dû être adressé aussi le catalogue des prieurs de La Valsainte. Il l'aura transcrit en y intercalant ce qu'il avait trouvé ailleurs, première transcription qui n'allait que jusqu'en 1642, copiée par Dom Nas à son tour. Puis, plus tard, Dom Le Vasseur a transcrit de nouveau dans un des manuscrits dits de Le Couteulx ce même catalogue en y ajoutant encore, même pour la partie antérieure à 1642 et en modifiant parfois la forme, car c'est de lui qu'en est l'écriture pour ce catalogue jusqu'à la fin du priorat de Dom Edme Symon en 1672.

La liste dressée à La Valsainte, copiée par Le Vasseur, ne paraît pas remonter plus haut que le milieu du XVII^{me} siècle ni à une autre

date ; il est moins probable encore qu'on l'écrivit jusque là au fur et à mesure que les prieurs se succédaient comme le dit Dom Nas. Les notices dont elle se compose et l'année où elle s'arrête le prouvent. Pour le XIV^{me} siècle, elle ne comporte guère que des noms et des dates, noms qui ne peuvent avoir été tirés, en majeure partie, que des documents de La Valsainte, puisqu'il n'y a pas d'autre source qui les donne aux dates qui les accompagnent et qu'ils ne sont encore connus que par eux. Au XV^{me} siècle, avec les titres du monastère l'on a utilisé les actes capitulaires ou des Visites canoniques lui appartenant et employés seuls après 1500. Ces actes ont été aussi brûlés en 1732 suivant Dom Nas, p. III.

Quant à des appréciations, cette liste n'en renferme que sur deux prieurs du XVII^{me} siècle, morts avant 1642. N'y en aurait-il pas eu davantage si elle avait été rédigée successivement par chaque prieur et si elle avait été commencée dès les premiers siècles de La Valsainte ? Cette rareté ne tient-elle pas justement à ce que celui qui a écrit, le seul qui ait écrit vers 1642, n'a rien trouvé d'autre parce qu'il n'existait rien de ce genre avant lui ? Il se peut alors qu'après lui on ait continué ce catalogue, demeuré à La Valsainte, jusqu'à sa destruction en 1732, dans le sens indiqué par Dom Nas. Le catalogue de Le Vasseur-Le Cou-teulx a quelques mots sur le priorat de Dom Edme Symon (1642-1671). Les faits contemporains pouvaient parvenir aisément à ces auteurs, mais encore une fois la notice sur Dom Symon n'existe pas dans la liste transcrite par Dom Nas.

Enfin cette liste semble renfermer des erreurs telles que des contemporains n'auraient pu en commettre de pareilles. Elles seront signalées en leur lieu.

Pouvons-nous pousser plus loin nos investigations et nous demander qui serait l'auteur de cette liste ?

Un nom, un seul, se présente avec quelque raison, bien que rien ne l'indique précisément, celui de Dom Hugues Buat. On sait que ce religieux, profès de la Grande-Chartreuse le 29 mai 1633, mort en 1673, habita La Valsainte entre 1640 sinon avant et 1658, qu'il y a consulté les documents et qu'il a envoyé une notice sur deux religieux de cette maison, Dom Mamert Rochet et le Frère Pierre Geinoz, à Dom Le Vasseur pour ses *Ephemerides Ordinis Cartusien-sis*, notice que celui-ci a consignée d'abord dans la liste des prieurs de La Valsainte du manuscrit dit de Le Cou-teulx. On y lit, en effet, après l'article du prieur Edme Symon : *Frater Petrus Geinoz..... anno 1642 29 novembris spiritum Deo*

reddidit..... de quo sic mihi scripsit V. P. D. Hugo Buat : « Vir bonus..... et mihi tunc dictæ domus coadjutori. » Et suivant ce qu'il dit de Mamert Rochet dont nous reparlerons, il semble être encore à La Valsainte, non toutefois en qualité de coadjuteur, d'après ce qui précède, vers 1658, lorsqu'il correspondit avec Dom Le Vasseur. A ce moment il a pu lui envoyer la liste des prieurs qu'on y conservait, s'il ne l'a pas rédigée pour lui. Enfin les fautes mêmes que celle-ci renferme dénotent tout à fait la manière habituelle, très superficielle, de celui qui est appelé « *in rebus nostris versatissimus* ». On ne s'imagine pas qu'avec les documents en mains on puisse traiter des questions comme il les a traitées. Nous en mentionnerons une plus bas qui a fait dire à Dom Giraudier, dans son *Histoire de La Valsainte*, p. 129, que Dom Hugues Buat « qui avait habité La Part-Dieu, ne connaissait pas les archives de La Valsainte », seconde preuve que Dom Giraudier n'a pas lu le manuscrit de Dom Le Couteulx. A la page 125 du même ouvrage, il dit qu'« il est regrettable que Dom Le Couteulx généralement bien renseigné, l'ait été si peu et si mal au sujet des origines de La Valsainte », à propos des *Annales Ordinis cartusiensis* de cet écrivain, qui n'a guère été renseigné que par Dom Buat. S'il avait vu lui-même les documents, il les aurait autrement compris et interprétés.

En résumé, il semble donc que le catalogue des prieurs de La Valsainte dont parle Dom Nas existe encore, non point toutefois dans son état originel ; que son auteur est peut-être Dom Hugues Buat ou un autre moine du monastère vivant au milieu du XVII^{me} siècle ; qu'il a été envoyé à Dom Le Vasseur, lequel en a pris une copie tout en y ajoutant quelques autres textes, et que c'est la transcription de cette copie faite par Dom Nas qui en subsiste toujours et se rapproche le plus de l'original.

Comme dans l'état où est cette liste on ne saurait décider exactement la part qui revient à son auteur, inconnu d'ailleurs, et la part qui revient à Dom Le Vasseur, pour la distinguer, lorsqu'il y aura lieu, du catalogue de Le Vasseur-Le Couteulx écrit dans le manuscrit attribué à celui-ci, nous continuerons à la désigner sous le titre de *Manuscrit de Chartreuse*, c'est-à-dire de la Grande-Chartreuse, ainsi que l'appellent constamment Dom Nas et Dom Giraudier.

De même, dans les listes suivantes, le Chapitre général ou par abréviation *Ch. g.* signifie les actes manuscrits des Chapitres généraux de l'Ordre des chartreux en la possession de Dom Palémon Bastin ; — *A. F.*, les archives cantonales de Fribourg ; — Le Couteulx ou *L. C.*,

le manuscrit de cet auteur aux archives de la communauté de la Grande-Chartreuse. Quand il est cité seul à l'exclusion du *Manuscrit de Chartreuse*, cela veut dire que les deux concordent et qu'il n'y a pas besoin, dès lors, de les distinguer.

Plusieurs documents, signalés par Dom Nas, n'ont pu être collationnés, probablement parce qu'ils n'existent plus. C'est pourquoi ils sont cités sur la seule foi de cet auteur dont le nom et la page du manuscrit suffisent à faire comprendre de quelle source il s'agit.

De Dom Giraudier, sera citée seulement son *Histoire de La Valsainte*, parce que c'est là qu'il a consigné la dernière expression de sa pensée, et d'après la copie faite par Dom Courtray, volume relié, au monastère comme l'original, lequel est en feuillets détachés incommodes à consulter

Tous les documents, qui ne sont accompagnés que de leur cote, appartiennent aux fonds de La Valsainte ou de La Part-Dieu déposés aux archives cantonales de Fribourg où le classement qu'on leur avait donné à ces monastères n'a pas été modifié.

Notons, enfin, que lorsqu'une date a été convertie en style moderne, elle est suivie de la mention n. st. (nouveau style), afin que l'on soit bien averti chaque fois de cette conversion ; et les dates extrêmes connues de chaque priorat sont imprimées en caractères gras pour permettre de mieux suivre la chronologie.

I. Prieurs et Recteurs de La Valsainte.

Guillaume de Lescheraine. « Primus prior fuit D. Willelmus de quo fit mentio in litteris foundationis, 1295 et 1296, qui postea videtur translatus ad regimen monialium Melani. » Ainsi s'exprime Dom Le Couteulx dans son *Catalogus Priorum Vallis Sanctæ*. L'abbé Feige, dans son *Histoire de Mélan, première partie : Monastère de Moniales chartreuses*, Montreuil-sur-Mer, 1898, appelle ce Guillaume *de Lescheraine* sans indiquer la source d'où il a tiré ce nom. Il pense, avec Dom Zoël Giraudier, *op. cit.*, p. 49, qu'il fut désigné par le Chapitre général de **1294** pour présider à la fondation, qui précéda d'un an la charte de fondation datée d'octobre 1295 (a, 2), unique document de la maison qui le mentionne et seulement par son prénom. — Le *Catalogus Vicariorum domus monialium Melani* de Dom Le Couteulx, dans le même volume manuscrit que le Catalogue des prieurs de La Valsainte, écrit sur son compte : « D. Willelmus, vicarius 1^{us}. Hic nominatur in litteris foundationis supe-

rius exscriptis, » délivrées en 1288, « confirmatis vero 1292, pridie idus Aprilis. Probabile vero est eum præfuisse ab anno 1282, quo jam Parthenium ædificari cœperat, usque ad annum 1295, quo videtur translatus ad regimen novæ domus Vallissanctæ, a quo absolutus circa annum **1298**, ad hanc domum rediit. » Et un peu plus bas : « D. Willelmus, vicarius 3^{us}. Inchoata feliciter nova Vallissanctæ plantatione, regimini monialium restituitur ad petitionem, ut probable est, fundatricis circa annum 1298. Quamdiù tunc præfuerit, non habemus. Constat solum ex charta Capituli generalis anni 1307, quod jam obierat vel abdicarat, in qua charta « injungitur et præcipitur priorissæ, vicario et conventui Melani ut « reddant domui Vallissanctæ duos libros quos asportavit D. Guillelmus « quondam prior Vallissanctæ, qui sunt ejusdem domus, sicut in littera « super hoc confecta vidimus contineri. » L'abbé Feige, p. 66, conjecture qu'il revint gouverner La Valsainte en 1299 car il a un successeur à Mélan, sûrement dès le 10 juin de cette année. Si l'identité du personnage est suffisamment prouvée par le texte précédent, son retour en Suisse ne l'est pas.

Borcard de Lausanne, envoyé probablement par le Chapitre général de **1298**. — « Præfuit annis 1299, 1300, etc... fuit postea primus prior Partis-Dei, » dit Le Couteulx. — 1302 (v, 21) ; et 1304, n. st., janvier (v, 105). — Il n'était plus à la tête de La Valsainte en octobre **1306**. L'avait-il quittée longtemps auparavant ? Dom Zoël Giraudier, *op. cit.*, croit que cette année il est allé de La Valsainte « fonder la chartreuse de La Part-Dieu dont il fut le premier prieur ». Nous le retrouverons là, en effet, certainement au mois d'octobre 1307.

Jacques de Fribourg, **1306**, octobre (v, 117), le seul document où il soit dit *de Friburgo* ; 1311, mars (v. 108 et 119) ; 1320, décembre (v, 113). — Le *Manuscrit de Chartreuse* et Dom Le Couteulx portent : « D. Jacobus de Friburgo præfuit annis 1306, 1311 et 1312. »

Ils passent ensuite à un autre prieur : « *Domnus Jacobus de Viviaco*, dit le *Manuscrit de Chartreuse*, qui anno institutus 1330 fuit prior Cartusiæ », la Grande-Chartreuse, dont le prieur est le général de l'Ordre. Dom Le Couteulx reproduit cette phrase en intervertissant un mot qui change le sens : « *D. Jacobus de Viviaco* qui anno 1330 institutus fuit prior Cartusiæ. » Puis les deux ajoutent : « Non constat an ille sit qui fuit prior Cartusiæ, cum eodem tempore alter Jacobus de Viviaco vixerit, prioris Cartusiæ consanguineus et prior cartusiæ Pomerii, ad quem potius videtur referendus præfatus prior Vallissanctæ. »

Dans ses *Annales Ordinis cartusiensis*, imprimées seulement à la fin du XIX^{me} siècle à Montreuil-sur-Mer, Dom Le Couteulx est plus catégorique sans avancer davantage de preuves : « Eum (le général Jacques de Vevey) quidam acceperunt pro altero Jacobo de Viviaco qui circa eadem tempora rexit Domos Pomerii et Vallis sanctæ. » (T. V, 1889, p. 278.)

Un Jacques de Vevey a-t-il été prieur de La Valsainte ?

Dans son *Catalogue*, Dom Amédée Nas donne au priorat de Jacques de Fribourg les années 1306 à 1320. Il a cru que le *Manuscrit de Chartreuse* avait voulu dire que Jacques de Vevey a été élu prieur de La Valsainte en 1330 « anno institutus 1330 », et il déclare, p. iv et 22, qu'il n'a pu l'être à cette époque parce qu'il y avait certainement alors un autre prieur. Il ne se prononce pas autrement sur la question.

La copie du *Manuscrit de Chartreuse* faite par Dom Giraudier porte ici par exception, comme celui de Le Couteulx, « qui anno 1330 institutus fuit prior Cartusiæ ».

Et l'historien de La Valsainte, *op. cit.*, soutient qu'il y a eu, après Jacques de Fribourg, un Jacques de Vevey, prieur de La Valsainte entre 1308 (p. 149) ou 1313 (p. 169) et 1324 (p. 149), et que c'est celui qui devint ensuite prieur de la Grande-Chartreuse. Il fonde son assertion sur deux raisons : « une tradition sérieuse (p. 165) et constante » (p. 170), et l'ignorance ou le silence des historiens sur le passé de Jacques de Vevey, prieur de la Grande-Chartreuse (p. 165).

Si l'ignorance et le silence des historiens sur le passé de Jacques de Vevey ne s'opposent pas à son priorat à La Valsainte, ils le prouvent moins encore. Et sur quoi repose la tradition sérieuse et constante de La Valsainte ? De quoi est-elle constituée ? Jusqu'à quelle époque remonte-t-elle ? Autant de questions auxquelles Dom Giraudier ne répond pas, qu'il ne soulève même pas. Il avoue que dans aucun acte des archives du monastère le qualificatif *de Viviaco* ne se rencontre à la suite du nom de Jacques, prieur ; et le plus ancien document, le seul qu'il cite parlant de Jacques de Vevey comme d'un prieur de La Valsainte est précisément le *Manuscrit de Chartreuse* ou de la *Grande-Chartreuse* (p. 148), qui est du XVII^{me} siècle, date qu'il n'a pas discutée et qu'il ignore. Lorsqu'il traite la question de Jacques de Vevey, il le met au pluriel : « des manuscrits de Chartreuse (p. 165), de vieux documents » (p. 169). Il laisserait croire par là que plusieurs en parlent et qu'il veut en tirer plus d'autorité. Or, le *Manuscrit de Chartreuse*, dont la rédaction transcrite par Dom Nas n'est pas claire, est loin d'être

affirmatif, pas plus que Dom Le Couteulx dans son catalogue, et celui-ci nie dans ses *Annales*. Aussi Dom Giraudier, qui s'appuie uniquement sur le *Manuscrit de Chartreuse* dont la rédaction a été modifiée par Dom Le Couteulx, cherche-t-il à réfuter ce que celui-ci dit dans ses *Annales*.

Il croit deviner les principales raisons qui légitiment la manière de voir de l'annaliste : d'abord le texte de la vieille chronique des prieurs de la Grande-Chartreuse, commencée au XII^{me} siècle et toujours continuée, où Jacques de Vevey est dit *moine de Chartreuse* au moment même de son élection au généralat; ensuite divers documents qui attestent qu'en 1326, 1328 et 1329, il était dans cette maison. Dom Giraudier fait observer que cela n'empêche pas qu'il ait pu être moine, profès et prieur de La Valsainte auparavant (p. 167). Certainement non, mais Dom Le Couteulx s'est dit sans doute que s'il l'avait été, la même chronique l'aurait mentionné.

Enfin, Dom Giraudier (p. 166) reproche au même auteur de trancher le débat sans preuve, par cette seule ligne qu'il essaie de retourner contre lui : « Quelques-uns l'ont pris (le général D. Jacques de Vevey) pour un autre D. Jacques de Vevey qui, vers la même époque, fut prieur de Pomier et de La Valsainte. — Procédé habile (écrit l'historien de cette dernière maison), qui tacitement oppose ces *quelques-uns* à une grande majorité tenant pour l'opinion contraire, tandis que, en réalité, il fallait opposer ces quelques-uns au seul D. Le Couteulx et laisser de côté le grand nombre qui, pour une raison quelconque, n'ont rien avancé ni dans un sens ni dans l'autre. »

Si quelqu'un a voulu jouer d'habileté, ne serait-ce pas Dom Giraudier, dont la démonstration ne saurait surprendre que la bonne foi d'un lecteur superficiel? Pourquoi n'a-t-il pas énuméré au moins les *quelques-uns* qui sont opposés au seul Le Couteulx? Cet annaliste n'en a probablement connu qu'un; il a donc plutôt outrepassé la mesure de la probité en se donnant gratuitement plusieurs adversaires, *quidam*! Si depuis sa mort des ouvrages admettent Jacques de Vevey comme prieur de La Valsainte, par exemple l'*Helvetia sacra*, qui le met en 1306, et une liste manuscrite des prieurs de La Valsainte, dressée vers 1870 par l'un d'eux, Dom Bernard Peter, qui le place en 1333, on ne peut lui reprocher de les ignorer. Avant lui, Dom Giraudier n'en cite qu'un seul; après lui aucun, et quelle autorité ont ces derniers qui ne font que se copier ou copier, peut-être, plus ou moins fidèlement le *Manuscrit de Chartreuse*, comme Dom Giraudier? Celui-ci se devait de prouver la tradition qu'il affirme. Si elle existe ou a existé, nous ne le savons pas.

Dom Amédée Nas l'ignore, lui qui s'est occupé de l'histoire de La Valsainte où il habita dès 1727 et où il mourut en 1767. Dom Le Couteulx n'en souffle pas un mot, et son *quidam*, dans lequel est renfermé l'auteur du *Manuscrit de Chartreuse*, n'implique pas tradition.

Tout ce qu'avance ce manuscrit n'est pas très sûr. Il marque, par exemple, au précédent prieur, Borcard de Lausanne, les années 1299 et 1300 qu'on ne trouve pas dans les documents, pour 1302 et 1304 sans doute ; à Jacques de Fribourg, 1312 au lieu de 1320, et dans le nombre de ses prieurs figurent en 1491 deux personnages qui semblent bien n'avoir pas gouverné à cette date. Si son auteur était Dom Hugues Buat, suivant l'hypothèse émise, il ne faudrait pas être surpris qu'il se soit aventuré à placer Jacques de Vevey parmi les prieurs de La Valsainte. N'a-t-il pas fourni à Guichenon et à Le Couteulx le canevas ou le texte complet d'une charte, que le premier a inséré dans son *Histoire de Bresse et du Bugey* (1650) et le second dans ses *Annales*, t. IV, p. 428, sur la rétrocession consentie par La Valsainte, en faveur de Jeannette, des biens légués par feu son père Girard de Corbières aux chartreux, pièce qu'Hisely, dans son *Histoire du comté de Gruyère*, t. I, p. 146, juge « sous le double rapport de la forme et du fond, fautive d'un bout à l'autre » ! Dom Giraudier a ratifié cette sentence (p. 128).

Nous n'accusons pas cependant l'auteur du *Manuscrit de Chartreuse*, quel qu'il soit, d'avoir inventé son assertion au sujet de Jacques de Vevey. Il peut l'avoir vue quelque part, s'il ne l'a pas mal lue. Ainsi, quelques années après la mort de Dom Buat, Morozzo, dans son *Theatrum chronologicum sacri Cartusiensis Ordinis*, imprimé à Turin en 1681, dit que Jacques de Vevey a été « præses Vallis S. Mariæ, » p. 23, n. XIX. Quelques-uns l'ont répété, entre autres le P. de Tracy dans sa *Vie de saint Bruno* (Paris, 1785, p. 257), et l'abbé Lefebvre dans *Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux* (Paris, 1883, t. II, p. 54, note 2) et *La Chartreuse de Saint-Honoré à Thuison* (Paris-Abbeville, 1885, p. 41-42). Le Val-Sainte-Marie en Dauphiné n'est pas La Valsainte. Dom Buat aurait-il confondu ? A cette nouvelle opinion, Dom Le Couteulx et Dom Giraudier ne font aucune allusion. D'ailleurs il n'y a pas plus d'apparence que Jacques de Vevey ait été prieur du Val-Sainte-Marie que de La Valsainte.

Quant à Jacques de Vevey, prieur de Pomier de 1339 à 1341 ou 42, aurait-il gouverné La Valsainte ? Selon Dom Giraudier « c'est là une supposition intéressée et trop gratuite pour que nous ayons à nous y arrêter » (p. 178). Supposition gratuite, oui ; mais intéressée ? Qui

donc a intérêt à dire que c'est Jacques de Vevey, prieur de Pomier, qui a été prieur de La Valsainte, plutôt que le prieur de la Grande-Chartreuse du même nom ? En quoi Dom Le Couteulx, en particulier, pouvait-il être gêné pour soutenir le contraire ? A défaut même d'impartialité, il n'avait pas le moindre motif de fausser la vérité qui seule est ici intéressée.

Nous n'avons discuté la thèse de Dom Giraudier qu'afin de la ramener à sa juste valeur et de pouvoir conclure avec lui : « Vouloir apporter des arguments absolument décisifs pour trancher la question serait peine perdue » (p. 170).

Le Chapitre général de 1349 porte : « Obiit D. Jacobus, monachus Vallissantæ qui habet tricenarium. » Serait-ce l'ancien prieur, qui a pu gouverner jusque vers **1324** ? Jacques de Vevey, prieur de la Grande-Chartreuse de 1330 à 1331 et de 1336 à 1341, devenu alors infirme, mourut le 30 juillet 1361 ou 1362. Nous en dirons encore un mot à la fin de l'article de Guillaume d'Aubonne (3^o).

Pierre, 1325 « samedi après S. Nicolas », 7 décembre (v, 8) ; 1326, 26 mai (a, 17) ; 1327, juillet et août (v, 44 et 46) ; 1330, septembre (c, 10) ; 1334, n. st., février (g, 9). Par le document du 7 décembre 1325 on voit qu'il était en fonction depuis un certain temps, et ce document fait allusion à une action de ce prieur qui est peut-être celle de la pièce du 13 juin 1325 (v, 9). — « Obiit D..... prior Vallissanctæ qui habet tricenarium » (*Ch. g.* de 1335). — « Ejus obitus signatur in charta anni **1335**, et in charta anni 1338 legitur obitus Perretæ matris D. Petri quondam prioris Vallissanctæ. » (*L. C.*).

Guillaume de Vevey dit d'Aubonne (*de Viviaco dictus de Albona*), ainsi nommé dans un document de **1335**, juillet (n, 3). D'après le *Répertoire des titres de La Valsainte*, qui ne mentionne le nom des prieurs que lorsqu'ils se trouvent dans les documents, la transaction des 20 et 24 mars **1336**, n. st. (v, 141) aurait été stipulée par Guillaume d'Aubonne, prieur, bien que son nom n'y paraisse pas. L'auteur du *Répertoire* pouvait avoir des indications aujourd'hui perdues. — Le *Manuscrit de Chartreuse* porte : « Domnus Willelmus de Albona, aliàs de Viviaco, præfuit 1335, 1337, quo anno ejus obitus describitur in charta Capituli, et anno 1336 fuit definitor. » Dom Le Couteulx a modifié cette rédaction et y a ajouté quelques mots : « Præfuit anno 1335, et anno 1336 fuit diffinitor Capituli generalis, ex cartulario Majoris Cartusiæ. Præerat adhuc anno 1337, quo anno ejus obitus describitur in charta capitulari. »

Une autre version porte : « Anno 1337, D. Guillelmus de Albona, monachus Cartusiæ, diffinitor Capituli generalis. » (*Ch. g.*, Extraits de Dom Chauvet en la possession de Dom Bastin.) Dans la copie des actes du Chapitre général de 1337, faite par Dom Joseph Capus à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et en la possession également de Dom Bastin, Guillaume d'Aubonne ne paraît pas en effet parmi les morts.

Jean de la Porte (*de Porta*), 1337, 30 juillet (v, 33). — « 1337 » disent aussi Le Couteulx et le *Manuscrit de Chartreuse*. — « Anno 1336, D. Jacobus de Porta, monachus Cartusiæ, diffinitor Capituli generalis » (*Ch. g.*, Extraits de Dom Chauvet).

Guillaume dit d'Aubonne (2^o), 1338, n. st., 5 février (v, 142, qui ne porte pas le qualificatif *de Viviaco*).

Jean de la Porte (2^o), 1339, n. st., 27 février (v, 91). — « Præfuit... anno 1340 et anno 1342, quo visita^t cartusiam Maurbacensem », disent le *Manuscrit de Chartreuse* et Le Couteulx qui ne le mettent pas en 1339. D'après la Chronique manuscrite de Mauerbach, cette Visite eut lieu le 15 mars 1342 ; suivant un imprimé sur cette chartreuse, le 25 avril. Les Visiteurs sont : « Hugo et Johannes priores Casularum et Vallissanctæ. »

Guillaume d'Aubonne (3^o), selon un document de 1343, « vendredi après l'Annonciation » 28 mars (v, 1), qui ne porte pas *de Viviaco* ni *dictus* avant *de Albona*.

Les trois priorats de Guillaume d'Aubonne et de Jean de la Porte, qui reviendra plus bas, ainsi que leur enchevêtrement successif n'ont pas été compris par Dom Amédée Nas et Dom Giraudier, déroutés, de plus, par le texte du *Manuscrit de Chartreuse* rapporté à Guillaume d'Aubonne (1^o). Dom Giraudier n'admet qu'un priorat de Guillaume d'Aubonne (1335-1337) et deux de Jean de la Porte (1337-1347, 1351-1353). Il a écrit sur une feuille volante, insérée dans le *Catalogue* de Dom Nas, que Guillaume d'Aubonne qui paraît dans l'acte du 28 mars 1343, différent de celui qui fut prieur, décédé alors, ne devait être que procureur et que c'est sans doute par erreur que le notaire le dit prieur. Dom Nas, plus circonspect, se demande si le Guillaume d'Aubonne de 1335-1337 n'est pas le même qui serait revenu en charge d'après l'acte de 1343, malgré ce que dit le *Manuscrit de Chartreuse*, ou tout au moins son homonyme, qui aurait bien été prieur à cette date.

Il est difficile, toutefois, de ne pas admettre trois priorats distincts pour Guillaume d'Aubonne, qu'il s'agisse d'un seul personnage ou de

deux portant le même nom. Le premier priorat n'est pas discuté, mais il semble que nos auteurs le font trop long. Il ne doit guère dépasser 1336, car, ce dont on n'a pas pris garde, le document coté v, 142, sur lequel ils s'appuyent pour le prolonger jusqu'en 1337, est parfaitement daté « In nomine Domini, amen, anno *annunciacionis* ejusdem millesimo ccc^o tercesimo septimo, quinta die mensis februaryi », donc du 5 février 1338, en style moderne. De sorte qu'avant cette époque, le 30 juillet 1337, paraît une première fois Jean de la Porte, ce qui donne bien trois priorats au nom de Guillaume d'Aubonne, le premier en 1335-1336, le second en 1338, le troisième en 1343, séparés par les deux premiers de Jean de la Porte : 1337, 1339-1342.

Et le Guillaume d'Aubonne de 1335-1336 est-il autre que celui de 1338 ? Il le serait indubitablement si Guillaume d'Aubonne, prieur en 1335, était mort avant le Chapitre général de 1337 comme l'assure le *Manuscrit de Chartreuse*, qui n'a pas connu d'autre priorat de Guillaume d'Aubonne. Mais il est contredit en quelque manière par la copie des chartes capitulaires de Dom Capus, ignorée de Dom Nas et de Dom Giraudier, copie qui n'a point l'*obiit* de Guillaume d'Aubonne en 1337, et par celle de Dom Chauvet qui, au contraire, le met cette année-là parmi les définiteurs du Chapitre général en qualité de moine de la Grande-Chartreuse, ce qui concorde mieux avec les documents cités de La Valsainte. D'où il résulte que l'on peut raisonnablement supposer qu'il n'y a eu qu'un seul et même Guillaume d'Aubonne, prieur de ce monastère, tout comme il n'y a eu qu'un seul et même prieur du nom de Jean de la Porte, ce que personne ne conteste.

Allons plus loin. Dans ses *Annales*, t. V, p. 203 et 278, au moyen de pièces irréfutables, Dom Le Couteulx établit que Jacques de Vevey, général de l'Ordre, fils de Guillaume d'Aubonne, bourgeois de Vevey, avait un frère appelé pour cette raison *Willermus* ou *Mermetus de Albona de Viviaco* (Mermet est le diminutif de Guillaume : *Willermetus*, par abréviation *Mermetus*). Il était clerc, jouissait d'une belle fortune, gratifia de ses largesses la Grande-Chartreuse (1326, 1327), puis y entra, en fut procureur et mourut le 12 août, — notre annaliste ne sait de quelle année, — de 1348, d'après une copie des actes capitulaires de 1349, trouvée par Dom Bastin : « *Obiit D. Guillelmus de Viviaco, monachus Cartusiæ, qui habet associationem cum 1^o anniversario, obiit pridie idus Augusti.* » Suivant le même Père, le nécrologe de la Grande-Chartreuse porte aussi la même date. C'est lui que Dom Le Couteulx, qui a utilisé les travaux de Dom Chauvet, range parmi les définiteurs du

Chapitre général de 1337, tandis qu'il attribue cette qualité en 1336 au Guillaume d'Aubonne, prieur de La Valsainte, sans dire toutefois, pas plus que le *Manuscrit de Chartreuse*, qu'on veuille bien le remarquer, qu'il était prieur cette année-là : « Præfuit anno 1335, et anno 1336 fuit diffinitor Capituli generalis... Præerat adhuc anno 1337... » d'après l'un, et « præfuit 1335, 1337... et anno 1336 fuit definitor », d'après l'autre, qui s'est trompé et a induit le premier en erreur pour la seconde date de la prélatrice (1337 au lieu de 1338).

Ce personnage, Guillaume d'Aubonne, bourgeois de Vevey, est aussi très connu par les titres de La Valsainte avant qu'il ne soit chartreux. Le 13 juin 1325 (v, 9), elle lui achète une rente à Vevey, où il aida à fonder un hôpital. Dès lors, il continue pendant quatre ans à lui vendre ou à lui donner : 1325, 7 décembre (v, 8) ; 1327 (v, 44, 46) ; 1328 (v, 47) ; 1329, 16 mai (v, 42), pièce qui est comme l'expression d'une dernière volonté. Guillaume dut entrer peu après à la Grande-Chartreuse. La Part-Dieu lui acheta aussi diverses possessions. Ami et bienfaiteur de La Valsainte, cela paraîtrait assez naturel qu'on lui en ait confié la direction. Personne n'a songé à cette identification. Cependant, Dom Le Couteulx, en s'abstenant d'écrire que Guillaume d'Aubonne, qui était définiteur en 1336 et en 1337, était en même temps prieur, pourrait laisser croire que dans les deux cas il s'agit du même religieux, ou mieux dans l'unique cas, car on ne peut être définiteur deux fois de suite, du moins aujourd'hui : pour la date de ce fait il y aurait une des deux sources erronée, comme celle qui fait mourir le prieur en 1337. Ainsi s'expliquerait la légende, plutôt que la tradition, de Jacques de Vevey, prieur de La Valsainte. Elle proviendrait d'une confusion. Ce serait Guillaume, son frère, qui aurait gouverné cette chartreuse. Simple hypothèse à laquelle jusqu'ici rien ne s'oppose. Guillaume est émancipé au mois de mars 1325, n. st. (v, 43). Sa sœur Jacqueline, mariée au damoiseau Hugonet de Dithon, reçoit sa dot le 8 novembre de la même année (v, 55). Jacques, leur frère, aurait-il eu l'âge d'être prieur avant cette époque ?

(A suivre.)

